

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 18413
Numéro SIREN : 804 506 350
Nom ou dénomination : 360 DEGRÉS FAHRENHEIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2019 sous le numéro de dépôt 32201



1905003401

DATE DEPOT : 18/03/2019

NUMERO DE DEPOT : 2019R032201

N° GESTION : 2014B18413

N° SIREN : 804506350

DENOMINATION : 360 DEGRÉS FAHRENHEIT

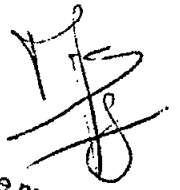
ADRESSE : 31 rue du Rocher 75008 Paris

DATE ACTE : 01/10/2018

TYPE ACTE : Extrait de procès-verbal

360 DEGRÉS FAHRENHEIT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 818 €
Siège social : 31 rue du Rocher – 75008 Paris
804 506 350 R.C.S. Paris

Pour copie certifiée conforme par le Gérant



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 1^{er} OCTOBRE 2018

TROISIEME RESOLUTION

(Nomination du commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours :

Monsieur Richard-Régis OGBI
22 rue Pasteur
78380 BOUGIVAL

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

(Nomination du commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions de la société pour une durée de six exercices à compter de l'exercice en cours :

Cabinet Yvan YADAN
38 avenue de Wagram
75008 Paris
821 813 599 RCS PARIS

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son gérant ou à tout porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.